

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 31 janvier 2022

Le trente et un janvier deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cenves, s'est réuni sur convocation de Monsieur Pierre-Yves PELLÉ-BOUDON, Maire.

Étaient présents : Pierre-Yves PELLÉ-BOUDON, Mmes Elodie BEAUDET, Sylvie BOYAT, Catherine RAYMOND, Fabienne SALVI, Sonia VANACLOCHA et MM. Dominique BRAILLON, Frédéric DÉNUELLE, Didier JOSEPH, Gérard LAROCLETTE et Dominique RAYMOND

Excusé ayant donné pouvoir :

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Fabienne SALVI

Informations de Monsieur le Maire :

Gérard Larochette souhaite apporter une précision concernant le sujet 'Sytral'.

Les frais de fonctionnement versé au Sytral, par la Communauté de communes, seront de 2€/habitant de la Communautés de Communes Saône Beaujolais (population 45 000 habitants) soit 90 000 € (et non 9000 € comme indiqué).

Le compte rendu de la dernière réunion (15 décembre 2021) est approuvé par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Restaurant Dargaud

Monsieur le Maire rappelle la fin de convention de location-gérance au 31/08/2022.

Il souhaite mettre en place une commission qui sera chargée de :

- déterminer nos souhaits
- rédiger une annonce et publication
- gérer l'accueil et visites des candidats

Commission 'restaurant Dargaud' : Catherine Raymond, Frédéric Dénuelle, Didier Joseph, Fabienne Salvi, Sonia Vanaclocha et Elodie Beudet – réunion prévue le mercredi 9 février

Monsieur le Maire informe de la fin de la convention portant mise à disposition d'un local « salle Dargaud » au 31-01-2022.

Budget

Monsieur le Maire fait une synthèse des crédits en cours et propose une renégociation de certains afin de bénéficier des taux actuels. Il explique également qu'il convient de réfléchir aux années futures, aux différents investissements sur la commune, aux montants de subventions qui baissent et suggère d'intégrer, à la renégociation des crédits, un emprunt qui permettra de financer des opérations définies. Il précise que le montant de remboursement annuel devra être équivalent à notre capacité de remboursement actuelle ce qui déterminera la somme à emprunter en fonction du taux de crédit.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **ACCÉPTE** la démarche de Monsieur le Maire sur la renégociation d'emprunts actuel et la recherche d'un nouvel emprunt
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prospecter auprès de divers organismes de financement

Projets travaux investissements

- Chaudière école
- Assainissement (haut du bourg / école)
- Gîte de 40 – rénovation énergétique
- Salle des fêtes

Voirie

Une rencontre est prévue avec l'entreprise OXYRIA pour définir les travaux 2022

Budget 2022 : 87 000 euros investissement – 7 396 euros fonctionnement

Projets : Voie communale 'la Bruyère' élargissement
Voie communale 'route du Carcan'

Hameau les Guérins : le problème sur la chaussée a bien été pris en compte. La commune est en attente d'un devis demandé par la commune de Serrières.

Point travaux

Aire de jeux : rénovation des jeux existants

Chalet madone : vitrage

Appartement au-dessus bibliothèque : changement vélux

Microstation : installation porte/fenêtre

Free : l'armoire est installée – à côté du local Orange proximité de l'école

Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle que tous les travaux doivent être déclarés en mairie avec dossier de demande d'urbanisme.

Le service des impôts mène actuellement une campagne de régularisation notamment sur les piscines.

Personnel

Agent technique – en charge de l'entretien des bâtiments communaux – arrêt maladie prolongé jusqu'au 2 mars. Le contrat pour remplacement d'un fonctionnaire momentanément absent a été renouvelé jusqu'à cette date.

Agent technique – en charge des espaces verts/voirie – une vacance de poste va être déposée auprès du centre de gestion. Une annonce d'offre d'emploi va être rédigée.

Agents – protection sociale en matière de santé – participation obligatoire des employeurs publics au plus tard le 1^{er} janvier 2026

Protection sociale en matière de prévoyance – participation obligatoire des employeurs publics au plus tard le 1^{er} janvier 2025

Nous sommes en attente du décret fixant le montant de référence

Après un tour de table, le conseil municipal est plutôt favorable à une mise en place d'une participation avant les dates énoncées ci-dessus.

Une étude va être faite pour évaluer le coût financier pour la collectivité.

Association – subvention exceptionnelle

(Sortie de la séance de Madame Elodie Beudet, trésorière de l'association)

Monsieur le Maire rappelle le contexte de cette demande exceptionnelle émanant de l'association Cenv'Arts Loisirs et Culture.

L'association a dû faire face aux charges courantes durant les deux années de pandémie (salaires intervenants, charges...) sans contrepartie de recette (absence de cours, pas de manifestation). Elle sollicite une subvention exceptionnelle de 2 300 euros (deux mille trois cents euros)

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **ACCEPTE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 300 euros (deux mille trois cents euros) à l'association Cenv'Arts Loisirs et Culture
- **PRÉCISE** que les crédits seront ouverts au budget 2022
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au versement de la subvention

Elections

Présidentielles : 10 avril – 24 avril

Législatives : 12 juin – 19 juin

Parrainage candidat : vu que le conseil municipal n'a pas d'étiquette politique dans ces décisions, il a été validé par respect pour la démocratie d'effectuer un tirage au sort pour désigner un candidat qui n'aurait pas les 500 signatures avant la date du 4 mars 2022.

Décisions modificatives – virements de crédits

Sans objet

Questions diverses

Conscrits

- la fête des conscrits 'classe en 2' aura lieu le samedi 7 mai.
Un grand rassemblement pour cette journée avec les conscrits des classes en 0 et 1, les deux classes n'ayant pu se réunir pour cause de pandémie

Bois

- le bois communal des Luquets pourrait être donné pour entretien/éclaircissement à un agriculteur de la commune. Le bois récolté serait réparti pour 2/3 à l'agriculteur, 1/3 pour la commune et servira de bois de chauffage pour les gîtes.
Renseignements à demander au Centre de gestion pour rédaction d'une convention.

Tri sélectif

À partir du
1^{er} FÉVRIER 2022

**ENFIN TOUS LES EMBALLAGES
RÉUNIS DANS LE JAUNE !**



Désormais, plus de confusion, tous les emballages ménagers vont au tri ! (contenant jaune)

Rendez-vous sur sytraival.com pour plus d'informations sur les nouvelles consignes.

CITEO
Sytraival

AVANT TOUT, JE REDUIS MES EMBALLAGES 😊

Sytraival.com - 100 rue de la République 33000 Villeurbanne cedex 3

Fin de la réunion à 21h30